



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2004/L.23  
13 décembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
Vingt et unième session  
Buenos-Aires, 6-14 décembre 2004

Point 5 g) de l'ordre du jour  
Questions méthodologiques:  
Projections des émissions des Parties  
visées à l'annexe I de la Convention

**Projections des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport de l'atelier sur les projections des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBSTA/2004/INF.15). Le SBSTA a pris acte avec satisfaction de l'appui que le Gouvernement allemand a fourni à l'atelier par l'intermédiaire du Fonds de Bonn.
2. Le SBSTA a noté que le rapport contient des renseignements utiles concernant les problèmes que soulèvent, sur le plan de la méthodologie et de la notification des données, les projections des émissions de gaz à effet de serre (GES) et concernant les résultats obtenus dans le traitement des questions générales et intersectorielles que posent ces projections, et qu'il porte aussi sur des problèmes précis qui concernent tous les secteurs (énergie, transports, industrie, agriculture, utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, et déchets). Il a encouragé les Parties visées à l'annexe I de la Convention à tenir compte de ces renseignements lorsqu'elles établiraient leurs communications nationales, afin d'arriver à plus de transparence dans la notification des données relatives aux projections.

-----

GE.04-70789 (F) 141204 141204  
EZE.04-357